BOOSTORA /

Contrat type de partenariat et d’apport d’affaires

Projet de contrat B2B destiné aux entreprises partenaires. Les paramètres financiers, la durée, les critères de qualification et les modalités de traitement des données doivent être personnalisés avant signature.

DOCUMENT TYPE - NON SIGNÉ - À COMPLÉTER ET FAIRE VALIDER AVANT UTILISATION

1. Parties

Entre BOOSTORA SAS, SIREN 106 261 472, siège social : 30 boulevard de Sébastopol, 75004 Paris, représentée par [nom et qualité], ci-après « BOOSTORA » ;

Et [raison sociale du partenaire], [forme juridique], SIREN [à compléter], adresse [à compléter], représentée par [nom], ci-après « le Partenaire ».

2. Objet et nature de la relation

Le présent accord définit les conditions dans lesquelles BOOSTORA, en qualité d’apporteur d’affaires et d’intermédiaire, identifie et transmet au Partenaire des opportunités de mise en relation avec des particuliers ou autres prospects susceptibles de solliciter ses services.

BOOSTORA ne réalise pas les travaux ou prestations, ne fixe pas le devis du Partenaire et n’encaisse pas le prix des interventions sauf accord distinct expressément conclu. Le Partenaire agit en son nom, sous sa responsabilité et en toute indépendance.

3. Champ d’application

Secteurs et prestations couverts : [à compléter]. Zone géographique : [à compléter]. Canaux de transmission des demandes : [à compléter].

Les demandes transmises ne constituent ni une promesse de commande, ni une garantie de volume, de chiffre d’affaires, de rentabilité ou d’exclusivité.

4. Engagements de BOOSTORA

Communiquer au Partenaire les informations de mise en relation dont la transmission est autorisée et nécessaires au traitement de la demande ; présenter honnêtement le rôle d’intermédiaire de la plateforme ; appliquer les conditions de rémunération convenues ci-dessous.

BOOSTORA ne garantit pas l’exactitude de toutes les informations déclarées par les demandeurs et ne garantit ni la disponibilité ni l’acceptation de la mission par le Partenaire.

5. Engagements du Partenaire

Maintenir des informations professionnelles, immatriculations, habilitations et assurances conformes à son activité ; répondre de façon loyale aux demandes ; informer directement le client de ses prix et conditions, remettre devis et documents précontractuels requis ; réaliser sous sa seule responsabilité les prestations acceptées ; gérer facturation, paiement, garanties, service après-vente et réclamations liés à ses travaux.

Le Partenaire s'engage à respecter la charte BOOSTORA jointe en annexe, à signaler toute modification substantielle de sa situation et à ne pas se présenter comme salarié ou exécutant de BOOSTORA.

6. Apports d'affaires et rémunération

En contrepartie des apports d'affaires, le Partenaire verse à BOOSTORA une commission de 10 % du montant hors taxes de chaque intervention effectivement réalisée et facturée à un client mis en relation par BOOSTORA.

Définition d'un contact qualifié : [critères à convenir]. Déclenchement de la facturation : [à compléter]. Déclaration et traçabilité des missions conclues : [à compléter]. Facturation de BOOSTORA et délai de paiement : [à compléter]. TVA applicable selon le régime des parties.

Conditions de contestation des apports, d'annulation, de doublon ou de remboursement : [à compléter]. Aucun autre tarif ou taux n'est présumé accepté tant que ces champs ne sont pas renseignés.

7. Indépendance, absence de mandat et responsabilité

Chaque partie conserve son autonomie juridique et commerciale. Le présent contrat ne constitue ni contrat de travail, ni société commune, ni mandat général de représentation. Le Partenaire est seul responsable de l'exécution technique, commerciale et réglementaire des prestations fournies aux clients.

Chaque partie répond de ses propres fautes dans les limites autorisées par la loi. Toute limitation de responsabilité éventuelle devra être rédigée et validée séparément, notamment au regard du droit applicable.

8. Confidentialité et données personnelles

Chaque partie protège les informations confidentielles reçues et n'utilise les coordonnées des prospects que pour les finalités de la mise en relation et du suivi de la demande, conformément aux règles applicables de protection des données.

Rôles RGPD, information des personnes, base légale, durée de conservation, sécurité, exercice des droits et éventuel accord de traitement de données : [à préciser dans une annexe ou politique dédiée après analyse des traitements réels].

9. Durée, suspension et fin du contrat

Date d'entrée en vigueur : [à compléter]. Durée : [déterminée / indéterminée, à préciser]. Résiliation ordinaire : préavis de [durée] par [canal].

En cas de manquement grave, de perte d’assurance ou d’immatriculation nécessaire, ou de non-respect de la charte, une suspension conservatoire des nouvelles mises en relation peut être prévue ; les motifs, procédure et délais de régularisation sont à compléter. Les commissions ou sommes déjà dues restent régies par les conditions convenues.

10. Droit applicable et différends

Droit applicable : droit français, sous réserve des règles impératives applicables. Les parties privilégieront d’abord une tentative de résolution amiable ; les juridictions compétentes seront déterminées selon les règles de droit applicables.

11. Documents contractuels et signatures

Annexe 1 : Charte des partenaires BOOSTORA (version datée). Annexe 2 : Conditions financières et critères de qualification. Autres annexes : [à compléter].

Fait à [ville], le [date], en [nombre] exemplaires / signature électronique.

Pour BOOSTORA : nom, fonction, signature : _____
Pour le Partenaire : nom, fonction, signature : _____